

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2011

Le vingt Juin deux mille onze, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET Maire.

ETAIENT PRESENTS: M. Fabrice MICHELET Maire, Mme Sylvie MAGNAIN Adjoint, M. Joël PROUST Adjoint, Mme Valérie INGLIN Adjoint, Mme Sylvie COUTEAU Adjoint, M. Christian GRIPPON, M. Patrick COIRAULT, M. Michel GORNARD, Mme Dominique COIRIER, Mme Martine GENDRAUX, Mme Marie-Noëlle AIMARD et M. Arthur JONES.

ETAIENT ABSENTS: M. Guillaume GENDRAUX Adjoint, M. Loïc RANCHERE, Mme Marie-Claire RAGOT et M. Philippe FAUCON qui ont respectivement donné pouvoir pour voter en leurs lieu et place à M. Michel GORNARD et Mme Valérie INGLIN, Mme Sylvie COUTEAU et M. Fabrice MICHELET ainsi que Mme Odile BOSSERT non représentée.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Sylvie MAGNAIN

Monsieur le Maire accueille l'assemblée et excuse Madame Ragot absente de Chef-Boutonne et les 4 autres élus retenus par des soucis de santé. Il leur renouvelle ses vœux de prompt rétablissement.

Après adoption du compte rendu de la séance du 23 Mai 2011, le Conseil Municipal délibère comme suit :

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION C.A.I.L PAR SON PRESIDENT

Monsieur le Maire remercie préalablement Monsieur Jean Louis Thomas, Président de l'association CAIL, d'avoir répondu favorablement à l'invitation qui lui avait été faite de venir présenter cette association. Il commente donc l'évolution de cette association et répond au fur et à mesure de sa présentation aux questions des élus :

L'Association C.A.I.L. (Comité Autour d'un Inventeur Local) crée en 2003, a pour but de faire connaître l'oeuvre de Jean-François CAIL, cet enfant du pays tombé dans l'oubli.

L'Association, par son travail sur Jean François Cail, a permis et permet de plus en plus de faire connaître Chef - Boutonne et ainsi attirer des visiteurs par différents moyens, notamment :

sa participation à des manifestations comme :

la Fête de la Vapeur en Baie de Somme (25 et 26 avril 2009),

le colloque « Fer et savoir faire à l'Université de Pau (6 et 7 novembre 2009),

les journées du patrimoine à Beauport à la Guadeloupe (25 et 26 janvier 2007).

ses articles passés entre autres dans le Picton, la Vie du Rail, Historail et un article d'un universitaire Picard dans le quotidien le Monde daté du 21 septembre 2010 dans la rubrique «acteurs économiques».

son action auprès des scolaires :

espace pédagogique du site Internet du Patrimoine Industriel du Poitou-Charentes sur lequel un travail sur J.F. Cail est proposé aux lycéens à partir de l'ouvrage de Jean Louis THOMAS « Jean François CAIL, un acteur majeur de la Première Révolution Industrielle ».

Et en cours d'élaboration, par le Pays d'Art et d'Histoire du Pays Mellois, pour les élèves, du primaire au lycée, un travail à partir des deux salles d'exposition Cail et des tableaux et de la maquette de la Crampton dans l'Orangerie, au Château de Javarzay.

L'ouvrage de Jean Louis THOMAS « Jean François CAIL, un acteur majeur de la Première Révolution Industrielle ».

L'Association oeuvre à la mise en valeur du site communal du château de Javarzay par les documents et le matériel qu'elle a acquis. L'Association rend par ailleurs, service à d'autres associations par la mise à disposition de son vidéo projecteur.

L'association travaille actuellement à l'organisation d'une exposition qui sera intitulée « le chemin de fer et Chef-Boutonne » et portera sur les points suivants :

1. La genèse des deux lignes qui passeront par la gare de Chef-Boutonne.
2. Les bâtiments, les ouvrages, les machines, les hommes des deux lignes, sur la vie des lignes (accidents, anecdotes, témoignages, horaires, emplois...)
3. L'évolution de la commune qui va s'étendre vers le Sud, en direction de la gare à laquelle Chef-Boutonne et Javarzay seront reliés par 3 avenues : depuis la place Cail ouverte vers le Sud par l'avenue Louis Doignon, depuis le quartier de la Croix Perrine par l'avenue Auguste Gaud et Javarzay par l'avenue de la Laiterie qui longe la voie jusqu'à la gare..
4. Une plaquette, reprendra l'essentiel de l'exposition, afin de conserver une trace d'un aspect essentiel de l'histoire de la deuxième moitié du XIXème siècle à Chef-Boutonne qui sortira transformée par l'arrivée du chemin de fer, l'aventure essentielle de l'histoire des communications et facteur décisif du développement économique et de la transformation des campagnes ainsi que de la mobilité humaine.

Monsieur Thomas ajoute que cette exposition va permettre aux Chef-Boutonnais de s'approprier une partie de leur passé ou de le faire revivre. Ces deux lignes de chemin de fer ont relié Chef-Boutonne aux départements voisins qui forment maintenant le Poitou Charentes.

Il souligne l'assiduité du groupe de travail, composé de 6 membres, qui a mené pendant plusieurs mois, les recherches indispensables à la mise en place de cette exposition (du 17 septembre au 1^{er} novembre 2011 au Château de Javarzay) et qui organise le classement de tous ces ouvrages pour la réalisation d'une bibliothèque numérique qui deviendra rapidement un outil de référence riche en informations.

Les moyens de communication de la commune, journaux municipaux et site internet, panneaux à l'entrée de la ville seront bien sûr utilisés pour assurer la publicité de cette animation.

Par ailleurs, il est souligné que les archives composées des documents et ouvrages achetés ou déposés par des particuliers dont les ascendants ont pu avoir un lien avec Jean François Cail, deviennent nombreuses. Pour répondre à la demande de l'association pour qu'elles puissent être conservées dans un local approprié, la municipalité a proposé de mettre une salle du 2^{ème} étage de la mairie à la disposition de l'association qui pourra par ailleurs l'utiliser pour des réunions ou pour des séances de travail.

Monsieur Thomas a répondu au gré de son exposé aux diverses questions des élus. Monsieur Thomas commente le budget de cette animation avant de quitter l'assemblée après avoir été à nouveau remercié par Monsieur le Maire pour le travail minutieux des membres de l'association, l'intérêt suscité et la valorisation de la commune qui en découle. Il aimerait que le voyage sur les traces de Jean François Cail effectué en 2003, puisse être renouvelé.

RAPPORT D'ACTIVITES 2010 DU CONCESSIONNAIRE VEOLIA

Le document a été préalablement transmis aux élus.

Monsieur le Maire retrace brièvement les résultats de l'année 2010 et commente les tableaux de synthèse résumés ainsi :

- Evolution de la production de Coupeaume : de 100 214 m³ en 2009 à 143 598 m³ en 2010 soit + 43.3%
- Evolution du volume importé du Syndicat 4B : logiquement en baisse de 75 107 m³ en 2009 à 15 370 m³ soit -79.5%
- Evolution du volume distribué : 175 321 m³ en 2009 – 158 968 m³ en 2010 soit -9.3 %
- Evolution du volume consommé : 133 208 m³ en 2009 – 128 673 m³ en 2010 soit -3.4 % (148l/j/hab)
- Evolution du rendement du réseau de distribution : amélioré de 1.2% pour atteindre 81.7 %
- Evolution de l'indice linéaire de perte (M »/km/j) : 2,66 en 2009 – 2,29 en 2010. Il serait souhaitable de se situer en dessous de 2

- La qualité de l'eau est conforme aux normes à respecter, au regard des 15 analyses effectuées par l'ARS (Agence Régionale de la Santé) et des 12 par Véolia.

- Le prix de l'eau a évolué de 2.39 € le m³ (toutes taxes comprises) à 2.48 € le m³.

Monsieur le Maire souligne que l'évolution du prix de l'eau est la conséquence de la réalisation de nombreux travaux qui améliorent et maintiennent le réseau dans un état satisfaisant ; ce qui n'est pas le cas de certaines collectivités qui se vantent d'avoir un prix bas mais n'ont fait aucun investissement depuis longtemps.

La discussion s'engage sur les modalités d'accueil et notamment financières, de ces collectivités qui sollicitent le Syndicat 4B. Monsieur Gornard, Vice-Président du Syndicat 4B, apporte quelques éléments sur le fonctionnement du Syndicat 4B et ses orientations. Il est fait état du projet de prendre la distribution, en régie

Monsieur le Maire rappelle que le contrat qui lie la commune à Véolia court jusqu'au 31.12.2014. Il souligne que cette date n'est pas pertinente car 2014 est l'année des élections municipales. Il serait souhaitable de laisser à l'équipe nouvellement élue de faire le choix du mode de gestion du service et /ou le choix du concessionnaire. Des renseignements seront pris pour essayer d'adapter au mieux ces échéances.

SERVICE DES EAUX REMPLACEMENT DE BRANCHEMENTS PLOMB

Monsieur le Maire indique que le contrat de délégation de service public de la commune avec Véolia, prévoyait le renouvellement de 80 branchements plomb. Ce nombre est atteint à ce jour.

Lors du dernier relevé de compteurs, il a été constaté encore, l'existence de 5 branchements plomb. Il est à craindre qu'il en existe peut-être d'autres sur le territoire communal, mais ils ne peuvent être quantifiés précisément. Le budget prévisionnel estimatif pour ces 5 branchements est d'environ 6000 euros H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, la proposition de Monsieur le Maire pour une prise en charge de cette somme, sur le budget annexe du service des eaux.

INSTALLATION DE TROIS CHAMBRES DE SECTORISATION

Monsieur le Maire rappelle que le rendement est de 81.7% et ne peut être amélioré facilement car des tronçons demeurent défectueux notamment sur les rues suivantes : Avenue Kennedy, Rue de la justice, Rue de la fontaine, Rue du pont supérieur, Rue Eugène Lucas. Il est précisé que la réhabilitation de ces zones est évaluée à 150 000 € HT.

Pour améliorer, au préalable, la détection des fuites, difficile du fait de la configuration du réseau qui est en boucle, l'installation de 3 chambres de sectorisation dont le coût est d'environ 30 000 €, est évoquée.

Cette opération pourrait donner lieu à subvention mais le dossier de demande implique la réalisation d'un diagnostic préalable évalué à 20 000 €. Tenant compte du délai de dépôt du dossier, du solde à payer déduction faite de la subvention qui n'est pas confirmée, il est d'ores et déjà décidé de ne pas solliciter l'aide.

Monsieur le Maire présente les deux situations suivantes qui ont une implication financière sur la répercussion du prix au m³ :

- Si la maîtrise d'ouvrage est assurée par Véolia, ce coût sera amorti sur 3 ans (durée résiduelle du contrat), soit 0.08 € par m³ environ.

- Si la maîtrise d'ouvrage est assurée par la commune la durée d'amortissement pourrait être prolongée jusqu'à 5 ans, donc la charge annuelle moins difficile à assumer. Elle représenterait alors une augmentation de 0.053 € par m³ environ.

Monsieur Patrick Coirault et Monsieur Joël Proust trouvent que cette proposition est un peu tardive par rapport à la durée résiduelle du contrat de concession. Néanmoins, Madame Sylvie Magnain pense que la collectivité a le devoir de préserver l'eau et donc de mettre les moyens en œuvre pour en éviter le gaspillage notamment dû, aux fuites non détectées ni détectables avec les moyens actuels.

Monsieur le Maire pense que cette sectorisation permettra des interventions réactives et efficaces.

Après en avoir délibéré,

par 13 voix pour (2 abstentions – 1 contre) le principe de la mise en place de ces chambres de sectorisation est adopté,

par 15 voix pour (1 abstention) il est décidé d'en confier la maîtrise d'ouvrage à la commune.

Monsieur le Maire est donc autorisé à lancer la consultation selon la procédure adaptée définie à l'article 28 du Code des Marchés Publics pour une décision en septembre ou octobre 2011.

ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS

Sylvie COUTEAU Adjoint responsable de la Commission « Animation de la vie locale – Culture Jeunesse » indique que la commission a examiné plusieurs demandes de subvention pour lesquelles le Conseil Municipal entérine les propositions d'attribution suivantes :

- Attribution de 1 000 € à l'association « Surfin'Boutonne » pour aider à l'organisation de la fête de la musique et de la manifestation « Festiv'Eté » les 13.14 et 15 août 2011 au théâtre de verdure derrière la mairie.

- Attribution de 900 € à l'association de football « Espérance » pour aider à l'organisation d'un stage au centre de Boyardville. L'idée de solliciter également les communes de domicile des enfants concernés sera soumise à l'association.

- Attribution de 1 500 € à l'association « C.A.I.L » pour l'organisation d'une exposition intitulée « le chemin de fer et Chef-Boutonne » dont la présentation a été faite en début de séance par M.Thomas.

- Attribution d'une aide de 500 € à « Anim'à la Clé » pour aider au financement d'une activité « peinture d'une fresque sur un mur du stade J.Courivaud »

Les élus échangent quant aux modalités d'attribution des aides (taux maximum par rapport au budget global de l'animation – prise en considération du bilan de l'animation donc participation à un éventuel déficit ...).

Ainsi, il est demandé à la commission « Animation de la vie locale » de préciser davantage le règlement d'attribution.

Monsieur le Maire indique, par ailleurs, qu'il serait peut-être souhaitable lors du 4^{ème} trimestre 2011 de faire un point sur les subventions attribuées en demandant le budget réel des manifestations.

REFECTION DES COUVERTURES DES LOGEMENTS DE LA PLACE EMILE THOMAS

Monsieur Joël Proust présente le résultat de la consultation lancée pour la reprise des couvertures des logements communaux de la Place Emile Thomas. Deux devis ont été reçus. L'un des deux, ne correspondant pas à la demande de la collectivité car il prévoit le remplacement à neuf des ardoises, n'a pas été retenu.

Il est donc décidé à l'unanimité de confier ces travaux à l'entreprise LLS 315, Rue des Herses à AIFFRES (79 230), pour un montant de 4006.43 € TTC avec une provision de 1 000 € TTC pour imprévus non décelables avant la réalisation de ces travaux. Les travaux seront réalisés avant l'hiver.

SYSTEMES DE FERMETURES DES LOCAUX COMMUNAUX

Madame Sylvie Couteau rappelle qu'il avait été indiqué lors de la 1^{ère} commande faite pour l'Espace Voltonia et élargie à la porte sud du Centre Culturel, la porte extérieure, la porte intérieure et les portes de la cuisine et du gîte des arbres (22 lits) de la Ferme du château, que le système de fermeture avec transpondeurs serait progressivement étendu à d'autres locaux communaux.

La commission « Finances- Marchés Publics » et « la Commission « Animation de la vie locale » ont réfléchi aux besoins : Gîte des fleurs (14 lits) et sa cuisine au Rez de chaussée – Locaux pour les associations caritatives – Services techniques Place Pré.

Après en avoir délibéré, sur proposition des deux commissions et considérant l'efficacité et la simplicité d'utilisation de ces transpondeurs, le Conseil Municipal décide l'achat d'un complément de 5 cylindres et de 40 transpondeurs auprès de AUTAN SYSTEMS sis 107 avenue Henri Fréville BP 10704 à RENNES (35) pour un montant de 4 580.68 € TTC.

EGLISE NOTRE DAME – CONSULTATION DE LA POPULATION

Monsieur le Maire présente le projet de texte pour l'annonce de la consultation élaboré en ces termes, par le groupe de travail composé à cet effet :

« La commune de Chef-Boutonne possède deux églises, l'église Saint Chartier de Javarzay, classée, du XIIème siècle et Notre Dame de Chef-Boutonne, église du XIXème siècle.

Après un audit effectué en 2009 par un cabinet d'architectes spécialisé, il s'avère que l'église Notre Dame nécessite des travaux importants allant de la couverture aux ravalements de façades, en passant par la rénovation intérieure, estimés en 2009 à 1 500 000 € TTC. La plupart de ces travaux ne seront pas subventionnés (bâtiment non classé).

Par ailleurs, tous les travaux nécessaires dans le futur, à l'église Saint Chartier de Javarzay, seront, quoiqu'il arrive, réalisés dans la mesure où cet édifice est classé au patrimoine historique.

La pratique d'un culte à Chef-Boutonne nécessite-t-il cependant deux lieux et de ce fait la rénovation de Notre Dame doit-elle être réalisée ?

Parallèlement, la commune possède un patrimoine riche qu'elle doit et devra entretenir (mairie, château de Javarzay, église Saint Chartier, Centre Culturel, les remparts...).

Le commencement des travaux indispensables à court terme sur Notre Dame (couverture et plafonds) représente une enveloppe de 400 000 € TTC mais si ces travaux sont engagés, cela implique que nous engageons la collectivité pour les dizaines d'années à venir. Ces premiers travaux estimés représenteraient une charge annuelle (remboursement de l'emprunt) de 25 000 € environ pendant 20 ans. Il sera nécessaire cependant d'engager d'autres tranches de travaux avant d'avoir soldé cet emprunt.

D'un point de vue financier, engager la rénovation signifie à court terme deux hypothèses :

- *Cette charge annuelle initiale représente une augmentation des impôts locaux (taux communal) de l'ordre de 4%, si la commune continue par ailleurs ses investissements.*
- *Si elle n'augmente pas les taux des impôts, la collectivité devra alors faire le choix de réduire d'autres investissements.*

Compte tenu de la particularité et du symbole de ce bâtiment et des enjeux financiers à venir, nous avons souhaité consulter la population sur l'engagement de la commune dans cette opération.

La question à laquelle chaque citoyen est amené à répondre par OUI ou par NON, est donc :

Etant donné que la rénovation de l'église Notre Dame conduira, soit à une augmentation des taux communaux des impôts locaux, soit à une non-réalisation d'autres investissements, souhaitez-vous que la commune de Chef-Boutonne procède à la rénovation de cet édifice ? »

Quelles sont les modalités pratiques de la consultation ?

Les élus, à l'unanimité, valident ce texte pour qu'il soit officiellement proposé aux électeurs. Après discussion sur les modalités pratiques, les élus s'accordent pour que cette consultation soit ouverte à tout électeur inscrit sur les listes électorales, y compris celle des électeurs européens. Elle se déroulera sur les mêmes principes généraux qu'une élection traditionnelle.

Elle aura lieu **dimanche 2 octobre de 8h à 18h**. Un seul bureau sera ouvert (Centre Culturel salle Camille Ricard). Chaque électeur recevra avec le Couleur à la Une de septembre, un document récapitulatif le texte et les modalités pratiques du vote.

D'autre part, l'accès à l'église sera possible en permanence pendant les 2 semaines précédant le scrutin.

Enfin, pour répondre aux éventuelles questions, et pour débattre de ce sujet important, une réunion publique aura lieu **lundi 19 septembre à 20h30 à la ferme du Château de Javarzay**.

D'autre part, les élus évoquent la volonté une fois la nouvelle salle du conseil municipal aménagée au rez de chaussée de la mairie, d'y transférer le bureau de vote actuellement dans la salle de jeu de l'école maternelle. Le 1^{er} scrutin concerné par cette modification pourrait être le 1^{er} tour des élections présidentielles, le 22 avril 2012. Les demandes officielles vont être effectuées auprès de la Préfecture.

OPERATION DE DESHERBAGE SUR LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle que la commune s'est engagée dans une politique de réduction de l'usage des pesticides. Aujourd'hui, son utilisation est limitée aux cimetières, avec l'emploi d'un anti-germinatif.

Malgré l'utilisation depuis un an de la balayeuse qui a pu réduire la pousse de ces herbes au printemps, force est de constater que certaines rues contiennent encore de mauvaises herbes, qui n'embellissent pas le bourg ; notamment en centre-ville.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, informé de l'enveloppe dégagée par la non utilisation des pesticides (environ 1800 €), décide à l'unanimité de solliciter l'Association Intermédiaire pour l'emploi de 24 personnes répondant à des critères précis : personnes au chômage, au RSA, ou en ASS. Les candidats à cet emploi seront invités à une réunion de présentation de cette action.

Ces personnes accueillies dans la limite de 2 personnes par jour effectueront une journée de 7 heures et seront sous la responsabilité de Monsieur Jacques Barreau responsable du service « Espaces verts » et de Monsieur Marc Chassin responsable des services techniques.

Il est précisé que cette action qui se veut sociale, permettra à ces personnes d'avoir un revenu complémentaire sans réduire les ressources dont elles disposent actuellement.

ACCUEIL DES ASSOCIATIONS CARITATIVES

Dans le cadre de l'aménagement de locaux dans les anciens ateliers derrière la mairie, le Conseil Municipal par 15 voix (1 abstention), accepte le devis de maîtrise d'œuvre de 3 887.00 € TTC, présenté par Monsieur Trocmé, Architecte, pour les prestations suivantes :

- 1 - Relevé de l'existant : relevé sur place, mise au propre plan coupe façades.
- 2 - Rencontre pour présentation du schéma fonctionnel des utilisateurs et des contraintes d'usages.
- 3- Sur la base du schéma de fonctionnement fournis, réalisation de l'AVP (plans et descriptif sommaire)
- 3- Présentation de l'AVP en présence de la maîtrise d'ouvrage et des utilisateurs
- 4- Sur la base des remarques formulées, finalisation de l'AVP par réalisation du dossier de Permis de construire
- 5- Présentation et échange sur cette faisabilité en présence du maître de l'ouvrage et des utilisateurs.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Valérie INGLIN Adjoint responsable de la Commission « Communication » indique que le Couleur à la Une et le Couleur Boutonne sont en cours de préparation pour une distribution au début du mois de juillet.

Sylvie COUTEAU Adjoint responsable de la Commission « Animation de la vie locale – Culture Jeunesse »

- indique que les associations volontaires pour participer à l'organisation de l'étape du Tour des Deux-Sèvres qui aura lieu à Chef-Boutonne le 16 juillet prochain seront réunies le 27 Juin 2011.

- invite les élus au verre de l'amitié qui sera servi aux forains, comme chaque année avant le début de la foire, avec le concours des placiers. Le programme de la foire est à nouveau communiqué avec une animation « Country » le samedi 25 juin 2011.

- rappelle que l'inauguration du city stade à laquelle les enfants des établissements scolaires élémentaires et collèges ont été invités, aura lieu mercredi 22 juin 2011 après midi. Les élus sont également invités à y participer pour découvrir les aménagements réalisés par les agents communaux également conviés.

- annonce l'agenda des manifestations du mois.

Joël PROUST Adjoint responsable de la Commission « Infrastructures – Travaux – Voirie »

- dresse le bilan des travaux en cours, indique que les travaux d'aménagement du pôle administratif de la Communauté de Communes du Cœur du Poitou s'achèvent et permettront l'emménagement des bureaux au cours de la 1^{ère} quinzaine de juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, les rapports des commissions présentés, Monsieur le Maire évoque quelques informations diverses avant de clore la séance à 23 heures 45.

- Du fait de la vétusté de l'une des débroussailleuses dont dispose le service « espaces verts » et pour les besoins du service, un accord de principe est d'ores et déjà donné par les élus, pour l'achat de 2 débroussailleuses très rapidement indispensables et Monsieur le Maire est mandaté, pour valider le devis aux meilleurs conditions.
- Annonce de la naissance de l'enfant de David Goguet adjoint technique affecté au service « Espaces Verts ». Félicitations aux parents pour l'arrivée de Doriann
- Annonce du mariage en Août, de Marie Biraud adjoint administratif à la mairie. Félicitations et meilleurs vœux aux futurs époux.
- Prolongement de l'arrêt de travail de Nadine Guerguin adjoint technique affecté au service « Espaces Verts ». Elle est remplacée par Patricia Domain par le biais de l'Association Intermédiaire
- Accident de travail de Eric Baty qui s'est fait une entorse. Il est remplacé par Johnny Chanfoyaux par le biais de l'Association Intermédiaire.
- Retour d'Elodie Brunaud adjoint administratif du secrétariat de la mairie après un congé de maternité.
- Mise en place du double sens de l'avenue Auguste Gaud comme prévu depuis début juin 2011. Actuellement, l'essai se passe très correctement.
- Invitation à l'inauguration de l'aménagement de l'avenue le 09 Juillet 2011 à 10 heures 30.
- Rappel de la réunion de concertation sur la réforme territoriale à laquelle élus et agents sont invités le 29 juin 2011 à 18 heures à Celles sur Belle, en présence de Madame la Préfète.
- Fermeture de la Bibliothèque Municipale à compter du 27 juin 2011, pour les travaux d'aménagement qui seront effectués en juillet 2011.
- Annonce de la victoire du club de Tennis de Table de Chef-Boutonne du final four de l'Intercup à Vérone en Italie. Félicitations aux joueurs et à leurs dirigeants.
- Programme de festivités important et riche pour l'été 2011 – rappel des animations et remerciements aux associations pour leur dynamisme.
- Remerciements aux bénévoles de l'association des Amis du Château de Javarzay pour leur concours pour l'aménagement de la « Grange aux Souvenirs » dans l'ancien Atelier Vivant d'Art.
- Prochaine réunion du Conseil Municipal à une date qui reste à confirmer le 18 ou le 25 Juillet 2011.

Ainsi délibéré le 20 Juin 2011, en mairie de Chef-Boutonne.

le Maire
Fabrice



Vous pouvez lire ce compte rendu sur le site officiel de la commune : www.chef-boutonne.fr